

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 26.06.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 31.12.98 Bulletin 98/53.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : LIN DENNIS — TW.

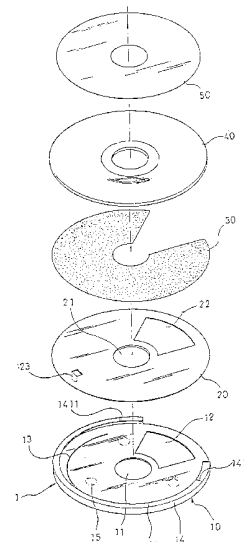
72) Inventeur(s) : LIN DENNIS.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CASALONGA ET JOSSE.

54) ETUI DE DISQUE COMPACT.

57) Cet étui de disque compact comprend une première plaque (10) avec un trou central circulaire (11), un rebord périphérique vertical (14) se dressant de sa circonférence, un rebord périphérique horizontal (141) partant de l'extrémité supérieure du rebord vertical vers l'extérieur, une première ouverture en forme de secteur (12) et une fente courbe (13) opposée à cette ouverture, et une deuxième plaque (20) comportant un trou central circulaire (21), une deuxième ouverture en forme de secteur (22) et une ouverture rectangulaire avec une patte (23) qui pend vers le bas, de sorte qu'un disque compact peut être introduit dans un lecteur de disque sans contact direct avec la main de l'utilisateur.



Etui de disque compact.

Les disques compacts sont très utilisés pour stocker des données d'image ou des données alphanumériques en raison de leur grande capacité de mémoire. Les disques compacts classiques sont habituellement protégés par une boîte individuelle en matière plastique. Mais les disques compacts doivent être retirés de leur boîte de protection individuelle pour être placés manuellement dans un lecteur de disque optique en vue d'être lus. Quand on sort un disque compact de sa boîte de protection individuelle en matière plastique pour le placer manuellement dans le lecteur de disque optique, on risque de salir ou de rayer la surface du disque.

Un objet de la présente invention est donc de proposer un étui de disque compact amélioré, qui puisse éliminer ou alléger les inconvénients mentionnés ci-dessus.

En conséquence, la présente invention propose un étui de disque compact qui comprend une première plaque comportant un premier trou central circulaire, un rebord périphérique vertical se dressant de sa circonférence, un rebord périphérique horizontal partant de l'extrémité supérieure du rebord périphérique vertical vers l'extérieur, une première ouverture en forme de secteur et une fente courbe opposée à cette première ouverture en forme de secteur, ledit rebord périphérique horizontal comportant une découpe en face de ladite première ouverture en forme de secteur, et une deuxième plaque comportant un deuxième trou central circulaire, une deuxième ouverture en forme de secteur et une ouverture rectangulaire avec une patte qui pend vers le bas, la deuxième plaque ayant un bord circonférentiel

qui se place sous le rebord périphérique horizontal de la première plaque et la patte descendant à travers la fente courbe de la première plaque en permettant ainsi à la deuxième plaque de tourner par rapport à la première plaque et donc en permettant d'aligner la première ouverture en forme de secteur de la première plaque avec la deuxième ouverture en forme de secteur de la deuxième plaque.

Le rebord périphérique horizontal peut comporter deux lignes d'entaille, une à proximité de chacune de ses extrémités.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante, faite en référence aux dessins d'accompagnement dans lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective de la présente invention,
la figure 2 est une vue éclatée de la présente invention,
la figure 3 est une vue en coupe effectuée suivant la ligne 3-3 de la présente invention,

la figure 4 montre comment introduire un disque compact dans l'étui la présente invention,

les figures 5 et 6 montrent le principe de fonctionnement de la présente invention, et

la figure 7 est une vue en coupe de la figure 6.

En référence aux dessins, et en particulier aux figures 1, 2 et 3, un étui 1 pour disque compact selon la présente invention comprend d'une manière générale une première plaque 10, une deuxième plaque 20, une étoffe non-tissée 30 et un film de protection 50. La première plaque 10 comporte un trou central circulaire 11, un rebord périphérique vertical 14 se dressant de sa circonférence, un rebord périphérique horizontal 141 partant de l'extrémité supérieure du rebord périphérique vertical 14 vers l'extérieur, une ouverture en forme de secteur 12 et une fente courbe 13 opposée à l'ouverture en forme de secteur 12. Le rebord périphérique vertical comporte une découpe en vis-à-vis de l'ouverture en forme de secteur 12. Le rebord périphérique horizontal 141 comporte deux lignes d'entaille 1411, une à proximité de chacune de ses extrémités.

La deuxième plaque 20 comporte elle aussi un trou central circulaire 21, une ouverture en forme de secteur 22 et une ouverture

rectangulaire avec une patte 23 qui pend vers le bas de sorte que lorsque la deuxième plaque 20 est mise en prise avec la première plaque 10, le bord circonférentiel de la deuxième plaque 20 se place sous le rebord périphérique horizontal 141 de la première plaque 10 et la patte 23 descend à travers la fente courbe 13 de la première plaque 10 en permettant ainsi à la deuxième plaque 20 de pouvoir tourner par rapport à la première plaque 10 et donc en permettant d'aligner l'ouverture en forme de secteur 22 de la deuxième plaque 20 avec l'ouverture en forme de secteur 12 de la première plaque 10, comme souhaité.

Après l'accrochage entre les première et deuxième plaques 10 et 20, on place l'étoffe 30 sur le dessus de la deuxième plaque 20. On introduit d'abord le disque compact 40 dans l'étui par la découpe du rebord périphérique vertical 14 de la plaque inférieure 10 puis on recouvre le dessus du disque compact 40 avec le film de protection 50 (voir les figures 3 et 4).

Pour l'utilisation, on fait tourner la patte 23 le long de la fente courbe 13 de la première plaque 10 afin d'aligner l'ouverture en forme de secteur 12 de la première plaque 10 et l'ouverture en forme de secteur 22 de la deuxième plaque 20 pour permettre au disque compact 40 d'être lu par un lecteur de disque optique, si bien que l'on peut placer le disque 40 et l'étui 1 ensemble dans le lecteur de disque sans empêcher la lecture du disque 40.

Si on se reporte à la figure 4, on voit que comme le rebord périphérique horizontal 141 de la première plaque 10 comporte deux lignes d'entaille 1411 en ses extrémités, on peut pousser sur les deux extrémités du rebord périphérique horizontal 141 de la première plaque 10 pour les déplacer légèrement vers l'extérieur et permettre ainsi au disque 40 de glisser facilement dans l'étui 1.

Si on se reporte aux figures 1, 5 et 6 on voit que lors d'une utilisation, on fait d'abord tourner la patte 23 pour aligner l'ouverture en forme de secteur 12 de la première plaque et l'ouverture en forme de secteur 22 de la deuxième plaque 20 et qu'on place ensuite l'étui 1 sur le plateau coulissant 601 du lecteur de disque 60. Quand le plateau coulissant 601 revient dans le lecteur de disque 60, l'axe rotatif 602 du

lecteur de disque 60 se loge dans le trou central circulaire du disque en permettant ainsi au disque 40 d'être entraîné par l'axe 602 qui tourne. De plus, le disque 40 peut être lu par un laser 603 à travers les ouvertures 12 et 22 des première et deuxième plaques 10 et 20. De ce fait, le disque 40 ne sera pas directement en contact avec la main de l'utilisateur, ce qui évite que le disque soit rayé ou autre.

Comme représenté sur la figure 7, lorsqu'on place l'étui et le disque 40 ensemble dans le lecteur de disque 60, l'axe rotatif 602 se loge dans le trou central circulaire du disque 40 et soulève légèrement ce disque de sorte que ce disque peut tourner librement autour de l'axe 602 et être lu par le laser 603 à travers les ouvertures 12 et 22 des première et deuxième plaques 10 et 20. Le fond de la première plaque 10 comporte plusieurs patins anti-glissement 15 qui empêchent les première et deuxième plaques 10 et 20 de tourner en même temps que le disque 40.

Il est bien entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre purement illustratif et non limitatif et que des variantes ou des modifications peuvent y être apportées dans le cadre de la présente invention.

REVENDICATIONS

1. Etui de disque compact, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une première plaque (10) comportant un premier trou central circulaire (11), un rebord périphérique vertical (14) se dressant de sa circonférence, un rebord périphérique horizontal (141) partant de l'extrémité supérieure dudit rebord périphérique vertical vers l'extérieur, une première ouverture en forme de secteur (12) et une fente courbe (13) opposée à ladite première ouverture en forme de secteur, ledit rebord périphérique horizontal comportant une découpe en face de ladite première ouverture en forme de secteur, et
- une deuxième plaque (20) comportant un deuxième trou central circulaire (21), une deuxième ouverture en forme de secteur (22) et une ouverture rectangulaire avec une patte (23) qui pend vers le bas, ladite deuxième plaque (20) ayant un bord circonférentiel qui se place sous ledit rebord périphérique horizontal de la première plaque et ladite patte descendant à travers ladite fente courbe de la première plaque en permettant ainsi à ladite deuxième plaque de tourner par rapport à ladite première plaque et donc en permettant d'aligner ladite première ouverture en forme de secteur de ladite première plaque avec ladite deuxième ouverture en forme de secteur de ladite deuxième plaque.

2. Etui de disque compact selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit rebord périphérique horizontal comporte deux lignes d'entaille (1411), une à proximité de chacune de ses extrémités.

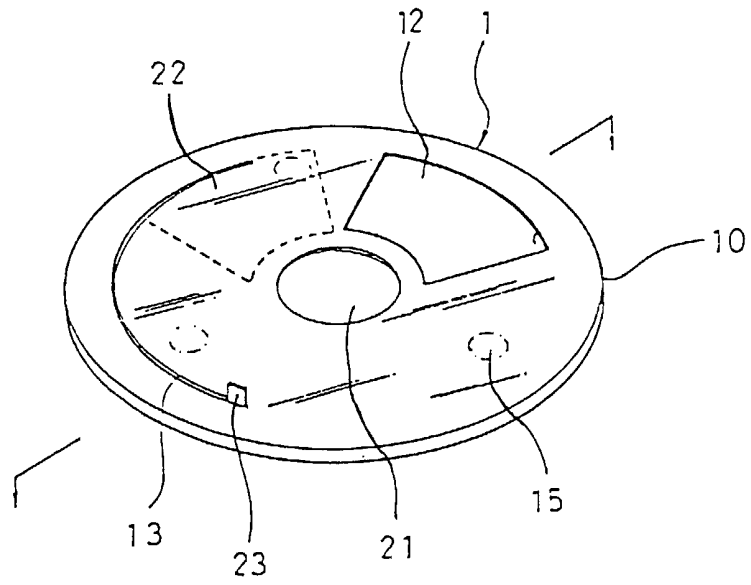


FIG. 1

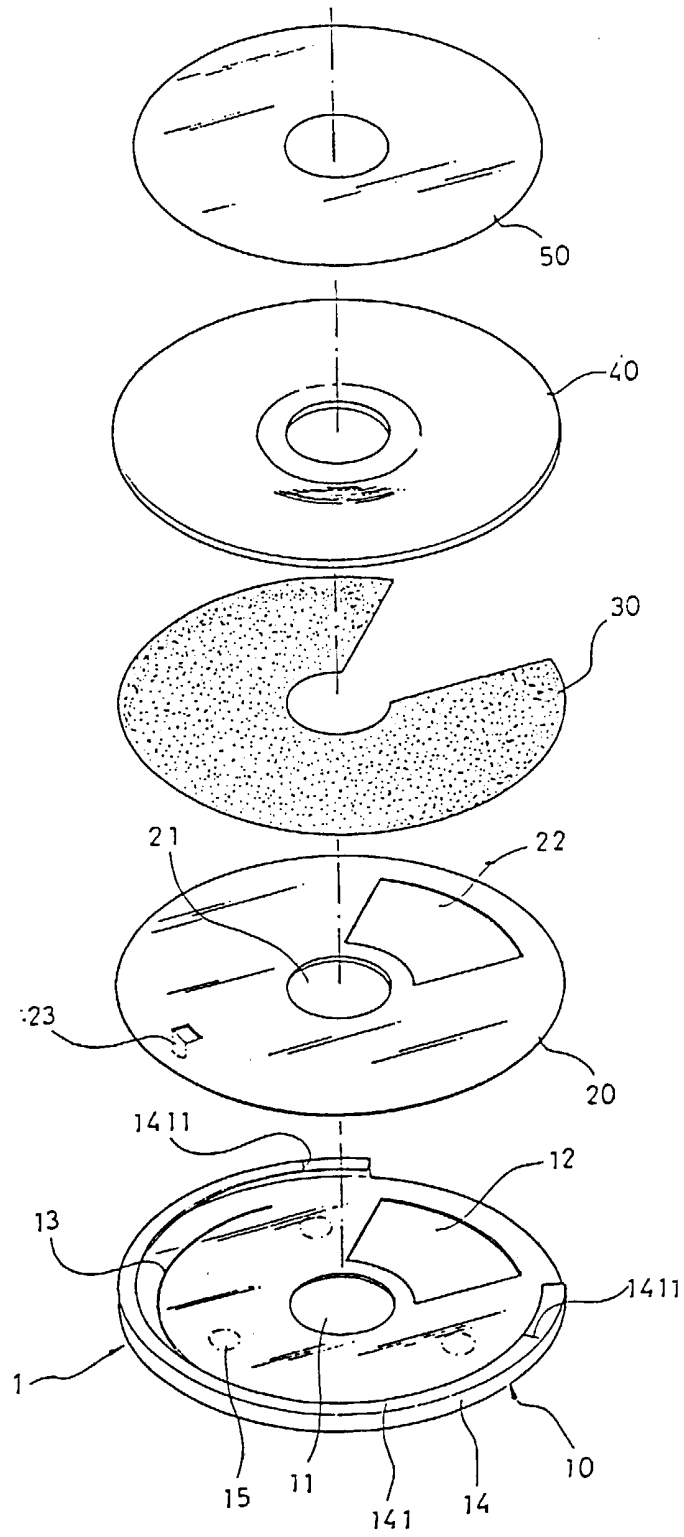


FIG. 2

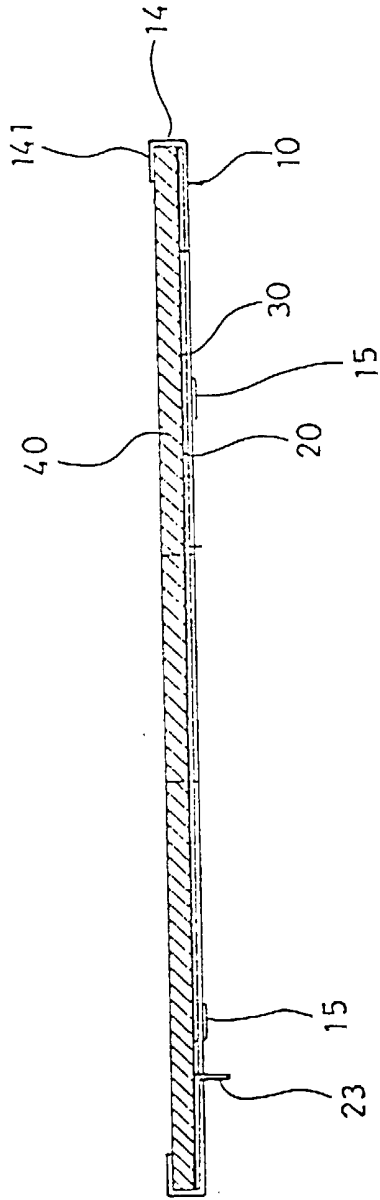


FIG. 3

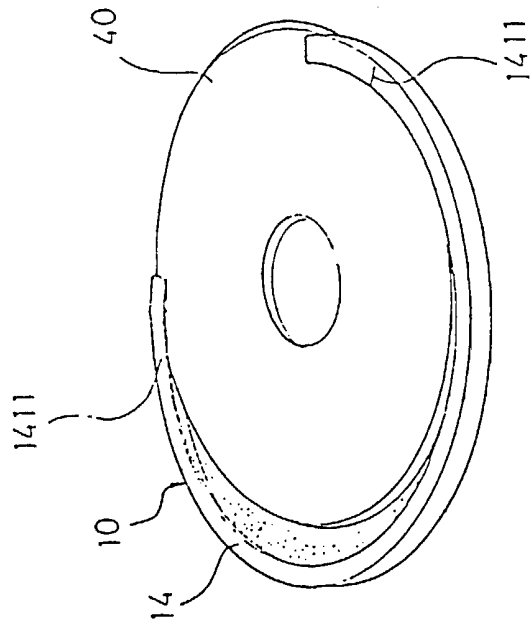


FIG. 4

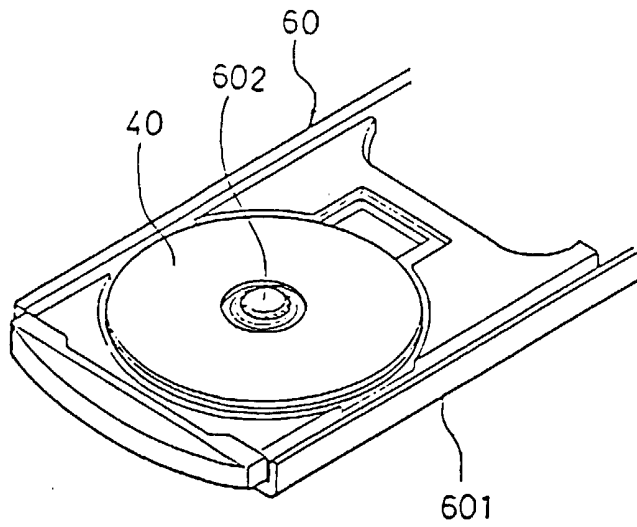
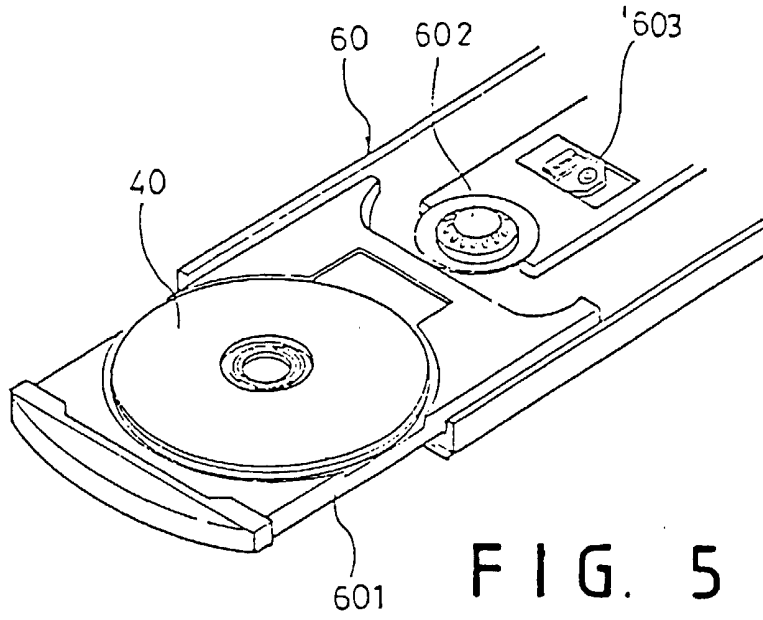


FIG. 6

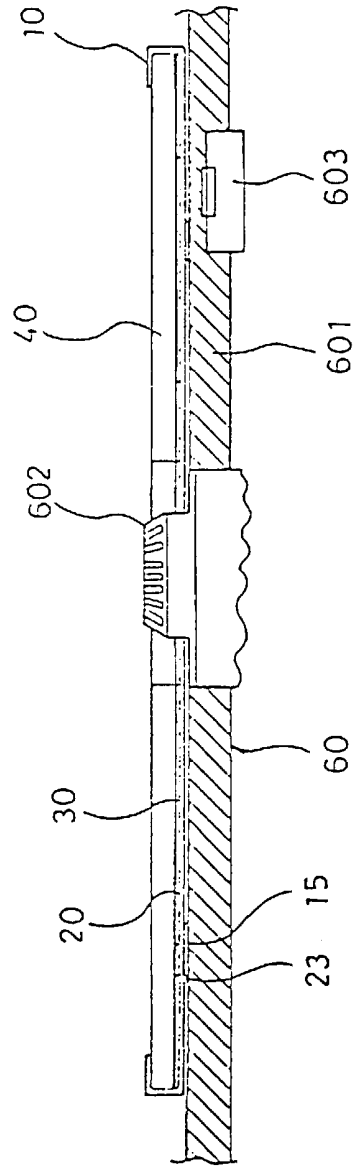


FIG. 7